

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2020

Date de la convocation : 08/12/2020
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1^{ère} Vice-présidente
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, M. Jean-Paul PHILY à M. Martine FAÏTA.

Absents excusés : M. Malik MAOUCHE, M. Guy MARTINET.

Secrétaire de séance : M. Christian JANIN.

OBJET : **AMENAGEMENT URBAIN - Urbanisme** : Convention de partenariat sur l'exercice de la compétence élaboration des documents d'urbanisme

Rapporteur : Luc THOMAS

NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à la création au 1^{er} janvier 2018 de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo a compétence pour mettre en œuvre l'ensemble des procédures d'évolution des PLU communaux sur tout le territoire, ceci jusqu'à l'approbation du PLU Intercommunal.

Ainsi, une convention de partenariat a été mise en place entre chaque commune membre et l'Agglo définissant les engagements de chaque partie lors des révisions et modifications des PLU communaux.

Ces conventions conclues pour une durée de trois ans arrivent à échéance au 31/12/2020. La présente délibération a pour objet de les renouveler dans les mêmes conditions que précédemment, pour une période de 3 ans à partir du 01/01/2021 et jusqu'au 31/12/2023, puis reconductible tacitement pour 1 an tous les 31 décembre jusqu'à l'approbation du PLU Intercommunal.

VU la création au 1^{er} janvier 2018 de Vienne Condrieu Agglomération, issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de la commune de Meyssiez ;

VU la délibération n°18-40 en date du 11 janvier 2018 du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération organisant la compétence PLU ;

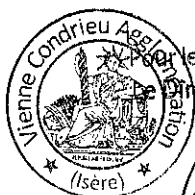
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ci-jointe avec chaque commune membre, à effectuer les démarches et à signer tous autres documents afférents à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1^{ère} Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 DEC. 2020
et a été publiée le 18 DEC. 2020



Le Président et par délégation,
Directeur Général des Services

Jean
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-présidente

CJP
Claude PERROT-BERTON

